



Berne, 16 août 2017

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles:
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 16 août 2017, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation concernant la révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faitières de l'économie et des autres milieux intéressés.

La procédure de consultation prendra fin le **16 novembre 2017**.

Les mesures fiscales dans le domaine du bâtiment que le Parlement a décidées dans le cadre du premier train de mesures de la Stratégie énergétique 2050 nécessitent une interprétation et doivent être précisées à un niveau inférieur. Les dispositions nécessaires au niveau de l'ordonnance doivent être conçues de manière à rester administrativement gérables sur le plan de la déclaration et de la taxation et à pouvoir être mises en œuvre de façon efficiente. Les cantons sont invités à faire part de leur avis sur le projet de révision totale de l'ordonnance ainsi que sur les commentaires figurant dans le rapport explicatif, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre.

Les dossiers nécessaires pour la consultation peuvent être téléchargés via l'adresse internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Pour toute question ou information complémentaire, Monsieur Lukas Schneider (tél. 058 462 72 51 ou lukas.schneider@estv.admin.ch) se tient à votre disposition.



Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer